



Département de la  
SEINE-MARITIME

Arrondissement de  
ROUEN

OBJET

APPROBATION DE LA  
MODIFICATION DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME.

Nombre de Conseillers  
en exercice  
35

Nombre de Présents  
30

Nombre de Votants  
34  
(4 Pouvoirs)

VILLE DE GRAND QUEVILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 12 MARS 2010  
à 18 HEURES

PRESENTS :

M. MASSION, Sénateur Maire.

M. FABIOUS, Mme DUBOIS M. MARQUES, M. ASQUIN,  
Mme BOULARD, Mme DION, M. BERENGER, M. ROSAY,  
Mme LEFEBVRE, Adjoints au Maire,

M. ROULY, M. BOUTEILLER, Melle ZAHAF, M. TAILLEUX,  
Melle THEBAULT, Mme VATEY, Mme PLATE,  
M. DOURDOIGNE, M. CHIREN, M. GADAL, Mme VENARD,  
M. PREPOLESKI, Mme DUNET, M. NODJIRIM, Melle QUINIO,  
Melle DELAHAYE, Melle BELAOUNI, M. MARTINE, Mme  
GUILLOT, Melle CRISTIEN, Conseillers Municipaux.

EXCUSES :

Mme MAILLET, Adjointe au Maire,

M. BLANGUERNON, Mme GUILLEMIN, M. EZABORI,  
M. KERMARREC, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCES :

Mme GUILLOT, Conseillère Municipale, assistée de M. PINOT, Attaché  
Territorial à la Mairie.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 05 mars 2010

**Hôtel de Ville**

Esplanade Tony Larue  
B.P 206  
76123 GRAND QUEVILLY CEDEX  
Tél. 02 35 68 93 00  
Fax. 02 35 69 34 09

Courriel : [mairie@ville-grand-quevilly.fr](mailto:mairie@ville-grand-quevilly.fr)  
[www.ville-grand-quevilly.fr](http://www.ville-grand-quevilly.fr)

## APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu :

- le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.123-13,
- la délibération du Conseil Municipal du 25/09/2009 décidant de mettre en œuvre la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- l'arrêté de M. le Maire en date du 26/11/2009 soumettant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique,
- les conclusions de M. Joël LABOULAIS, Commissaire Enquêteur en date du 18 février 2010, émettant un avis favorable,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord pour :

1) approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de Grand Quevilly. Cette modification du Plan Local d'Urbanisme comprend :

- un rapport de présentation,
- un règlement composé de prescriptions graphiques et écrites.

2) mettre la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée à la disposition du public en Mairie au Service Urbanisme (accueil du 6<sup>ème</sup> étage) les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et les vendredis de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h30 (jours fériés exceptés),

3) afficher la présente délibération pendant un mois en Mairie, la publier au recueil des actes administratifs et insérer une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) notifier la présente délibération avec un exemplaire de la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé à M. le Préfet de la Région de Haute-Normandie et du Département de la Seine-Maritime.

La présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe trois ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier jour de l'affichage.

La 3<sup>ème</sup> commission ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord sur ces différentes modalités.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour extrait conforme

